

PV de l'assemblée des comptes du 18 mai 2021 à la salle du conseil de Montfaucon

Présences : Katia Belser, Jean-Claude Villat, Martial Savary, Richard Girardin, Marc Dällenbach, Sébastien Haldimann et Martine Haldimann

Excusés : Lise Rais,

Absents : Hans-Jörg Gerber

Marc Dällenbach se présente et explique pourquoi il s'est proposé au conseil communal. Il est surtout là pour écouter, étant donné que le dicastère des pâturages n'a pas encore été réattribué suite au départ de Katia Belser.

- 1) La séance est ouverte à 20h15 par une discussion en vue de nommer le président de la soirée.
Martial Savary est nommé à l'unanimité pour la soirée. En effet il est le seul présent autorisé à assumer cette tâche puisqu'il est ayant-droit et qu'il ne siège pas déjà au comité.
Il demande si quelqu'un souhaite ajouter un point à l'ordre du jour. Katia nous informe que selon le retour du canton, il n'est pas nécessaire de lire et approuver à nouveau le PV du 30 octobre 2020 puisqu'il a été accepté lors de l'assemblée du 28 avril 2021. Sans autre intervention, l'ordre du jour se déroulera comme suit :

Ordre du jour :

1. Désignation du président du jour
2. Désignation des scrutateurs
3. Approuver le PV de l'assemblée du 28 avril 2021
4. Approuver les comptes 2020
5. Nomination d'un président des assemblées
6. Valider la création et nomination du poste de gestionnaire d'AGATE
7. Discuter et décider d'étudier la modification de l'article 3 du Règlement de jouissance de l'ancienne commune de Montfavergier
8. Valider la mise en place de cartes de légitimation pour les assemblées
9. Divers et imprévus

Richard demande si les non-ayants droit ont malgré tout le droit de vote. Tout le monde est d'accord pour continuer de fonctionner comme jusqu'à présent.

- 2) Désignation des scrutateurs : Richard Girardin et Jean-Claude Villat sont nommés.

- 3) Lecture du PV du 28 avril par Martine Haldimann. En complément à ce PV, Jean-Claude souhaite que la phrase « Jean-Claude donne sa démission au sein du comité » soit changée par « Jean-Claude va donner sa démission au sein du comité ». Le PV est accepté à l'unanimité avec cette modification.
- 4) Jean-Claude présente les comptes 2020. Katia explique que le déficit est dû à une augmentation des travaux des tiers. On a prélevé de l'argent sur le compte qui présente un solde actuellement de CHF 24'610.-. Le déficit est bien compris et approuvé par l'ensemble des personnes présentes. Les comptes sont acceptés à l'unanimité.
- 5) Martial est sollicité à l'unanimité et accepte le poste de président des assemblées. Nous le remercions.
- 6) Sébastien présente le document signé par le comité proposant Katia Belser pour le poste de gestionnaire AGATE. L'assemblée demande à Katia si elle a déjà réfléchi à un montant pour la rémunération de ce poste. Elle nous propose un montant de CHF 200.-/année pour l'ensemble des travaux qu'elle réalise chaque année pour ce poste, soit décompte des primes, estivage, etc... L'assemblée accepte à l'unanimité l'engagement et le salaire prévu et remercie Katia pour son travail. L'assemblée demande au comité de redistribuer les amendes aux ayants-droits ayant fait une faute et pénalisant ainsi la commune. Tout le monde est d'accord avec cela.
- 7) L'article 3 peut être changé par la phrase suivante « Les ayants droits peuvent se faire représenter par un tiers pour l'assemblée et par le fermier au sein du comité et en tant que président des assemblées. La proposition de changement du nouveau point sera à faire lors de la prochaine assemblée en la mettant à l'ordre du jour. La proposition est acceptée.
- 8) Présentation des cartes de légitimation. En cas d'hoirie, 1 seul membre peut signer. La carte de légitimation sera envoyée avec chaque convocation et une procuration unique sera valable pour toute la durée de la législature en cas d'entrée au comité. Jean-Claude demande s'il faut aller jusqu'à demander à chaque propriétaire pour une carte de légitimation. Il n'y a pas de règlement à Montfavergier comme à Montfaucon qui dit « cette parcelle vaut tant d'encrannes ». A Montfaucon, les parcelles qui ne sont pas fauchées au moins une fois par année perdent les encrannes qu'elles représentent. La mise en place des cartes de légitimation est acceptée à l'unanimité et elles seront envoyées à chaque personne ayant des encrannes. Martial dit que si on demande à recalculer les surfaces, on risque tous de perdre.
- 9) Divers et imprévus
Il faudra avertir le secrétaire de Montfaucon que les corvées seront à régler en automne et plus au printemps comme jusqu'ici, comme le fait déjà la commune de Montfaucon.
Katia demande la parole par rapport à la dernière assemblée. Il y a un droit de contestation des décisions en formant opposition par écrit dans les 30 jours

qui suivent la décision. Le comité peut rediscuter et proposer à nouveau un sujet à faire valider à l'assemblée suivante.

Jean-Claude demande à qui il doit transmettre les factures concernant le pâturage. Il a peur que des personnes mal intentionnées puissent se servir à la Landi par exemple sur notre compte des pâturages. Katia lui répond qu'il faut les faire parvenir au secrétaire de la commune de Montfaucon qui demandera au président du comité de contrôler en cas de doute. Il est important que la confiance règne entre chacun, autrement, on ne peut plus rien faire.

Richard demande si les secteurs restent identiques à l'année dernière. Comme ils ont été validés, rien ne sera changé. Ce qui n'empêche pas d'arracher des chardons dans un secteur voisin. Les secteurs n'ont pas été attribués en fonction des encrannes ou de la surface, mais en fonction du travail qu'il y a à faire.

Est-ce qu'on attribue le sapin tombé sur la route à l'entrée du pâturage à quelqu'un ? Martial propose de demander à son père et nous redira. Daniel Erard étant suppléant pour les forêts, on l'avertira.

La séance est levée à 22h00.